

Publié le 6 mars 2015.  
Dernière modification : 21 juillet 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## BANQUE DE TUNISIE création de la [Banque transatlantique](#)

Société anon., 3 septembre 1884.

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 11 avril 1884)

Le Crédit industriel et commercial fait annoncer qu'il constituera la Banque de Tunisie au capital de six millions.

Aucune souscription publique ne serait ouverte.

On se bornerait à faire admettre à la cote officielle les actions du nouvel établissement, et on laisserait aux capitalistes le droit de les acheter à quatre cents francs de prime.

Le Crédit industriel n'en est pas à son coup d'essai. Ne constitua-t-il pas autrefois, sur des bases analogues, un Sous-comptoir du commerce et de l'industrie qui eut des malheurs ?

Tout récemment, n'a-t-il pas participé à la création d'une Banque d'Haïti dont les actions devaient être vendues à prime ?

Lévy-Crémieux fait-il partie du syndicat de la Banque de Tunisie-Crédit industriel, ou bien a-t-il son petit syndicat à lui pour la constitution d'une Banque tunisienne ?

---

Charles GÉRY, président  
président du [Bône-Guelma](#)

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 28 septembre 1884)

La Banque de Tunisie est définitivement constituée. Elle commencera à fonctionner le 1<sup>er</sup> octobre.

Son directeur est M. Forti, qui dirigeait jadis la Banque transatlantique. Le comité du contrôle a pour président le comte Kératry.

---

Banque Transatlantique  
(*Le Temps*, 29 septembre 1884)

La Banque Transatlantique est à 415. Cette société vient d'achever l'organisation d'une banque de Tunisie au capital de 8 millions. Son ancienne agence de Tunis a servi de base à la création nouvelle.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 29 septembre 1884)

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 29 septembre 1884.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le journal *le Temps*, dans son numéro d'hier, publie une dépêche de Tunis annonçant « que je suis nommé président du comité de contrôle de la nouvelle Banque de Tunisie ».

Je dois vous informer que cette nouvelle est erronée, et je vous serai obligé de la rectifier, en voulant bien insérer cette rectification.

Veillez agréer, je vous prie, l'assurance de ma considération très distinguée.

Comte E. de KÉRATRY.

Il résulte, en effet, des renseignements que nous avons obtenus que M. le comte de Kératry ne fait partie, en aucune façon, de l'administration de la Banque de Tunisie, dont le conseil est ainsi composé :

MM. Ch. Géry, ancien conseiller d'État, ancien préfet de l'Algérie, commandeur de la Légion d'honneur, président du chemin de fer de Bône à Guelma ; E[ugène] Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique ; Albert Rey [de Foresta], président de la Société marseillaise et de la Société franco-africaine [Enfida] ; Léonce Bloch, administrateur délégué de la Banque transatlantique [tous quatre de la Banque transatlantique] ; Cesana, banquier à Tunis ; Pisani <sup>1</sup>, banquier à Tunis ; Général Baccouch, ancien ministre du bey à Tunis ; Dubos, maire de Tunis, ingénieur en chef du chemin de fer de Bône à Guelma ; Jules Porte [*sic* : Forti], administrateur délégué.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Globe*, 28 novembre 1884)

La Banque de Tunisie, qui vient de se fonder, a été définitivement constituée à la suite des deux délibérations de l'assemblée générale des actionnaires, en date des 13 et 23 septembre 1884.

Le capital social est fixé actuellement à 8 millions, représentés par 16.000 actions de 500 fr. Les 16.000 actions ont été souscrites par 60 souscripteurs, au nombre desquels figure la Banque transatlantique pour 9.896 actions.

Le conseil d'administration, nommé pour six ans, est composé comme suit :

MM. le général Babouch, Léonce Bloch, Emmanuel Césana, A. Dubos, Jules Forti, Charles Géry, Eugène Pereire, Michel Pisani et Albert Rey.

---

<sup>1</sup> Michel Pisani : administrateur de la Société foncière de Tunisie.

M. L. Ewald <sup>2</sup>, de la maison Siegfried et C<sup>o</sup>, remplira les fonctions de commissaire aux comptes.

Le siège social est à Tunis.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 25 octobre 1884)

La Banque de Tunisie a fait publier ses statuts dans le *Journal officiel*. Ils sont conçus sur des bases très larges et de façon à embrasser toutes sortes d'opérations industrielles, commerciales et financières.

---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
Sont nommés dans la Légion d'honneur  
(*Le Gaulois*, 8 juillet 1885)

Au grade de chevalier

[Léonce] Bloch, ancien consul de la République dominicaine à Paris, administrateur de la Banque transatlantique et de la Banque de Tunisie.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 21 mars 1887)

Autre syndicat : celui de la Banque de Tunisie. Le Crédit Lyonnais a monté sur la nouvelle que M. Germain a accaparé la majeure partie des titres. On va donc pouvoir jouer à la bloquette.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 23 mai 1887)

Les actionnaires de la Banque de Tunisie ont tenu, hier samedi 21 mai, leur assemblée annuelle.

Les comptes de l'exercice 1886 ont été approuvés, et le dividende de cet exercice a été fixé à 13 fr. 75 par action.

Une somme de 72.000 fr., formant le solde des bénéfices, après tous prélèvements statutaires ou autres, a été reportée à nouveau.

---

---

<sup>2</sup> Louis Ewald (Paris, 1845-Chaville, 1919) : proche de Jacques Siegfried : administrateur de la Caisse générale agricole et contre l'incendie (1879), de la Banque russe et française (1885), du Secteur électrique de la place Clichy (1889), du Triphasé (1898)(fournisseur du précédent)... En outre, censeur, puis administrateur (1902), du Soleil (Vie), président des Chemins de fer de la province de Santa-Fé (1889), administrateur du Grand Hôtel de Cimiez (1900), de Fives-Lille (1901), du Phénix autrichien (Vie)...Il se consacra plus particulièrement à la Banque nationale de Haïti.

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Journal des finances*, 23 septembre 1887)

Les actions de la Banque transatlantique ont, depuis quelques jours, monté d'une trentaine de francs, 472 fr., ce qu'on attribue à l'intérêt qu'à la Banque transatlantique dans la Banque de Tunisie.

81 fr. 60 c., dernier cours du 3 % au parquet, forcé de 5 c. en clôture. En résumé, marché très ferme.

---

[Mise au point]  
(*Le Temps*, 7 octobre 1887)

M. Devès a adressé la lettre suivante au directeur du journal le *Parti national* :

Paris, 6 octobre.

Monsieur le directeur,

Je lis dans votre numéro d'aujourd'hui l'information suivante, empruntée à un journal de province « La concession de la Banque de Tunisie a été accordée à MM. Wilson et Devès. »

Permettez-moi de rectifier cette erreur.

Je ne suis à aucun degré concessionnaire de la Banque de Tunisie, et je n'ai jamais dit un mot de cette affaire, ni d'aucune autre, d'ailleurs, à l'honorable M. Wilson.

Je vous prie, monsieur le directeur, et je prie les journaux qui auraient reproduit cette nouvelle inexacte de vouloir bien publier ma lettre.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

PAUL DEVÈS.

---

(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1887)

Diverses feuilles ont annoncé que la Banque [d'émission] de l'État de Tunis était constituée par un groupe de banquiers de Paris et par la Société de la Banque de Tunisie dont les actions ont haussé de 100 fr.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 31 mars 1888)

La Banque transatlantique a monté de 5 francs. Vous verrez qu'elle regagnera le pair et se capitalisera un matin au même taux que la Rente française 3 %.

Le champ d'escompte en Tunisie est si vaste ! Les cultivateurs besogneux ne manquent pas, dans la région du protectorat, et on leur fait payer l'argent à un prix usurpateur.

Léonce [Bloch], du reste, est à une excellente école. Denfert <sup>3</sup>, l'illustre Denfert, le futur ministre des finances de Serbie, lui enseigne la façon dont on manie le papier commercial. Et l'on sait que Denfert la connaît dans les coins et les recoins.

Si jamais ces messieurs obtenaient la concession de la Banque [d'émission] de Tunisie qu'ils convoitent avidement, les négociants du beylicat en verraient de belles.

Seigneur ! éloignez d'eux ce calice, et faites que Léonce et l'Ernest [*sic* : l'*Eugène*] de la rue Bergère [siège du Comptoir d'escompte] ne réussissent pas à installer leurs pompes aspirantes dans le pays de Carthage.

Sinon *delenda Carthago* !

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
BANQUE DE TUNISIE  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mars 1888)  
(*Le Journal des chemins de fer*, 31 mars 1888)  
(*Le Capitaliste*, 4 avril 1888)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque de Tunisie a eu lieu le 22 mars.

Elle a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1887 et fixé le dividende de cet exercice à 15 fr. par action payables à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain. Une somme de 107.266 francs a été reportée à nouveau.

MM. Albert Rey, Octave Noël <sup>4</sup>, Dubos et Jules Forti, administrateurs sortants, ont été réélus.

M. Germain Halphen <sup>5</sup> a été nommé commissaire en remplacement de M. Ewald, démissionnaire.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 7 avril 1888)

La Léonce Bank est collée au bloc de 470. Léonce est malade décidément.

Une Banque de Tunisie rentrée dans le cerveau, probablement. Pauvre Léonce ! Lui qui promettait tant, il a une excuse pour ne pas tenir, cette fois au moins.

---

---

<sup>3</sup> Eugène Denfert-Rochereau, le patron du Comptoir d'escompte de Paris, qui se suicidera un an plus tard à la suite du krach des cuivres.

<sup>4</sup> Octave Noël : économiste, professeur à HEC, administrateur de la Banque auxiliaire (1880), de la Banque de Tunisie, de la Société foncière de l'oued Zargua et de la Société agricole et immobilière franco-africaine (Enfida)(1889), de la Société marseillaise de crédit et des Aciéries, hauts fourneaux et forges de Trignac (1890), des Messageries maritimes (nomination ratifiée en 1891), des Salines de Madagascar, des Mines d'or de la Guyane hollandaise — semblant représenter dans ces deux cas la Banque parisienne de crédit (Guffroy) —, des Salines de Diégo-Suarez (président)(1895), commanditaire de la maison de coulisse Schmieder et Compagnie, président de l'éphémère Société franco-italienne de crédit pour le commerce et l'industrie (1902), administrateur des assurances La Réunion Française (1908), des Bains de mer et du cercle des étrangers de Monaco... Vice-président de la Fédération des industriels et des commerçants français, membre du Syndicat agricole des colons français en Tunisie... Décédé subitement en son château de Montrion, Loir-et-Cher (*Le Gaulois*, 13 août 1918).

<sup>5</sup> Germain Halphen (1812-1895) : administrateur d'une vingtaine de sociétés, au premier rang desquelles la Banque franco-égyptienne (1877) et sa suite, la Banque internationale de Paris (1889-1895). Éphémère président de la Compagnie générale française de tramways (1880-1881). Voir [encadré](#). Administrateur de la Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis.

Banque de Tunisie  
(*Le Journal des débats*, 12 novembre 1888)

Tunis, le 11 novembre. — Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Le délégué de plusieurs sociétés financières de Paris, M. Ruiz, est reparti pour la capitale, en compagnie de M. Danican, directeur de la Banque de Tunisie. Ce voyage se rapporte à la conversion de la dette tunisienne en 3 1/2 %, dont le projet, déjà signé par le gouvernement tunisien, doit être soumis à l'approbation des Chambres françaises. Cette opération donnera un bénéfice de quelques millions que l'on affectera à des travaux immédiats dans la Régence.

---

Banque de Tunisie  
(*Le Constitutionnel*, 13 décembre 1888)

La Tunisie prend sous la protectorat de la France, un développement rapide. Sa proximité de notre littoral, l'excellence de son climat, la remarquable fertilité de son sol, et les mœurs sociables de ses habitants, y ont déterminé l'établissement d'une colonie de Français, riches, intelligents et actifs, qui y ont fondé des établissements prospères, principalement en fait d'exploitation agricole.

À cette population de 2 millions d'âmes, à ces industries diverses, à ce commerce d'exportation, il fallait un important établissement de crédit. C'est pour remplir ce rôle que la Banque de Tunisie a été fondée, le 1<sup>er</sup> octobre 1884, pour une durée de 50 années, au capital de 8 millions de fr. Ce capital est divisé en 16.000 actions de 500 fr. chacune, sur lesquels 250 sont versés.

Les opérations de la Banque de Tunisie embrassent toutes les affaires d'escompte, de prêts hypothécaires, de crédit commercial, industriel et agricole, et d'intermédiaire financier. C'est la généralisation des bienfaits du crédit dans la plus large acception du mot.

Son conseil d'administration a pour président M. Charles Géry, pour vice-président M. Eugène Pereire, et pour membres MM. Léonce Bloch, Octave Noël, Albert Rey, à Paris ; Octave Danican-Philidor, administrateur délégué à Tunis ; général Baccouch, Em. Cesana, J. Dubos, Jules Forti, et M. Pisani, à Tunis.

On connaît la spécialité et l'expérience de ce groupe de financiers, pour qu'il soit utile d'insister sur ses mérites.

Les dividendes distribués aux actionnaires ont été, pour un capital versé, de 250 francs :

En 1885 — 14 francs.  
1886 — 13 75.  
1887 — 15 fr. soit 6 % de revenu.

En outre, sur le bilan de cette dernière année, un solde de plus de 100.000 fr. a été reporté à compte nouveau pour l'exercice 1888.

Le cours des actions est à 540, demandé. Les titres s'offrent rarement, les détenteurs de ces actions préférant les garder en portefeuille, comme susceptibles d'une hausse progressive.

Le développement croissant des ressources de la Tunisie, et la mise en valeur progressive de ses éléments de richesse dont l'exploitation ne fait que commencer, créent pour la banque, qui est son grand établissement de crédit, un champ d'action

éminemment favorable. Il ne faut donc pas s'étonner que ces titres restent bien classés dans les portefeuilles, en raison de leur situation présente et à venir.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 8 février 1889)

[...] Les rapports [de la Banque transatlantique] nous entretiennent vaguement de la création d'une Banque [d'émission] en Tunisie. Là-bas, l'argent produit des intérêts incalculables et l'on met généralement aux monts-de-piété des financiers européens, depuis les fez aux glands bleus, jusqu'au crottin de cheval. Mais, encore une fois, ces opérations sont indignes d'une société de crédit qui se respecte. [...]

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 13 février 1889)

Un lecteur me demande comment a été réuni le capital de la Banque de Tunisie. Ce lecteur n'a qu'à se renseigner auprès de Léonce [Bloch], qui a sous clef un grand nombre d'actions. Espère-t-on les colloquer au public avec une prime considérable ? Ce sera dur !

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Journal des finances*, 23 février 1889)

Depuis le 13 février présent mois, les actions de la Banque de Tunisie sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

16.000 actions de 500 fr., émises au pair, libérées de 250 fr. et au porteur.

Jouissance courante : 1<sup>er</sup> avril 1888.

Ces actions ne sont négociables qu'autant qu'elles sont munies de l'estampille suivante, apposée au recto, un peu au-dessous de la date du titre : « Siège social à Tunis. »

Service des titres et des coupons : à Paris, à la Banque transatlantique, rue Auber, 6.

---

Banque de Tunisie  
(*Le Journal des débats*, 25 février 1889)

On annonce que la Banque de Tunisie mettra en vente 10.000 obligations foncières de 500 fr., rapportant 20 fr. nets d'impôts, à 430 fr. ; on parle de coupures de 100 fr., émises à 86 fr. et rapportant 4 fr. Ces obligations seraient garanties par des prêts hypothécaires, faits sur des immeubles et pour un montant ne pouvant dépasser 50 % de la valeur du gage. Il faudrait savoir si la Banque de Tunisie entend demander de l'argent pour faire de nouvelles opérations ou si elle veut rendre disponibles les capitaux employés par elle à des taux très élevés sur avances hypothécaires, si les obligations seront pourvues de la garantie de la Banque de Tunisie et quelle serait la valeur de cette

garantie. Quelles sont les échéances projetées ? Correspondent-elles avec l'échéance des prêts ? Quelles facilités a-t-on pour réaliser les gages ? Il paraît que le capital de la Banque de Tunisie est immobilisé dans des avances sur immeubles, accordées à des taux de 9 ou 10 %.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 8 mars 1889)

Les administrateurs de la Banque transatlantique partagent leurs loisirs entre l'escompte et le montage de bateaux, à l'usage des colonies méditerranéennes. J'ai déjà dit qu'ils ont fondé une banque au fantastique capital de 8 millions, devant opérer exclusivement en Tunisie. Il paraît que les membres de la Chambre de commerce de Tunis, en un jour de bonne humeur, ont eu la naïveté ou la sagesse d'éditer l'axiome suivant : « Dans toute colonisation nouvelle, le capital et le crédit sont deux éléments indispensables. »

Saisissant la balle au bond, MM. Léonce Bloch, Eugène Pereire et Géry se sont empressés de fonder une institution à capital et surtout « à crédit ».

L'« objet » de la société ne manque pas d'ampleur : — opérations de crédit agricole (on sait ce que cela veut dire !), commercial et industriel, avance et crédit de banque sur garantie (aïe ! aïe ! aïe!) et notamment prêts hypothécaires à long ou à court terme.

MM. Géry, Eugène Pereire et Léonce Bloch proclament imperturbablement, dans un prospectus, que l'intervention de la Banque de Tunisie a supprimé le vieux système usuraire. Les mauvaises langues ne manqueront pas d'insinuer que c'est pour remplacer ce vieux système par un nouveau plus perfectionné.

Mais il faut laisser dire les mauvaises langues. MM. Léonce Bloch et Eugène Pereire sont au-dessus des insinuations malveillantes : on les connaît et l'on sait qu'ils ne refusent jamais de prêter leur concours aux meilleures conditions quand le patriotisme colonial est en jeu.

Le preuve, c'est qu'ils émettent 10.000 obligations foncières 4 %, par l'intermédiaire de la Banque transatlantique.

Ces obligations sont remboursables en 60 années.

Or, la Banque de Tunisie a été constituée en 1884 pour une durée de 50 ans.

Par quelle combinaison une banque dont la mort est fixée à l'an 1934, remboursera-t-elle des obligations en 1949 ?

Étrange ! Étrange ! Étrange !

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 21 mars 1889)

La Banque transatlantique finit à 472,50. Des réclames éditées par cette société, en faveur de la Banque de Tunisie, il ressort ce fait étonnant : le conseil d'administration de la Banque de Tunisie serait en instance pour obtenir l'admission à la cote de ses obligations foncières (sic).

Nous espérons que la chambre syndicale des agents de change opposera un refus catégorique à cette demande.

Sans examiner la valeur des garanties de ces obligations, il sera toujours temps de le faire, l'honorable corporation, propriétaire de la cote officielle, exigera que la période



de remboursement des titres émis n'excède pas de dix années, la période d'existence de la société créée par MM. Bloch et Eugène Pereire. Une banque devant cesser de vivre à l'âge de cinquante ans ne peut opérer des amortissements dans soixante années, quand le diable y serait. Il faut avoir des idées entachées de strabisme pour rêver de pareilles combinaisons.

---

LES COULISSES DE LA FINANCE  
par Don Caprice  
(*Gil Blas*, 22 mars 1889)

La Banque transatlantique finit à 470. Contrairement à l'opinion de quelques actionnaires, jamais le directeur de cette société — qui joue les sandwiches dans l'immeuble des Bateaux<sup>6</sup> de la rue Auber — jamais M. Léonce Bloch n'a eu de rapports financiers avec le Comptoir d'escompte [K.O. après le krach des métaux], même au sujet de la Banque de Tunisie.

---

Assemblées générales  
Banque de Tunisie  
(*Le Gaulois*, 6 avril 1889)

A été tenue hier, la réunion annuelle des actionnaires de la Banque de Tunisie. Elle a voté la fixation à 15 francs du dividende pour 1888. Ce dividende est payable à partir du 5 avril courant. Une somme de 133.854 francs a été reportée à nouveau. MM. Halfon, Bloch, Pisani, Cesana et Danican-Philidor ont été réélus administrateurs.

---

De l'organisation du crédit en Tunisie  
Raisons pressantes pour l'établissement d'une banque d'État  
par PAUL BOURDE  
(*Le Temps*, 19 février 1890)

Tunis, 3 février.

[...] Pour que le crédit devienne facile, deux choses sont indispensables à la fois à un pays : des capitaux disponibles et la sûreté des contrats.

Il ne semble pas que les capitaux manquent précisément à la Tunisie. La banque locale, connue sous le nom de Banque de Tunisie, y fait un gros chiffre d'affaires ; la Compagnie algérienne et la Société générale d'Algérie y ont fondé des succursales ; quelques banquiers y ont de l'importance. Mais l'absence d'une banque d'émission réduit au minimum leur puissance d'action.

Lorsqu'une banque privée escompte un effet de commerce ou consent un prêt sur hypothèque, elle échange contre un titre une partie du capital dont elle dispose. S'il existe au-dessus d'elle une banque d'État ayant le droit d'émettre des billets, la banque privée se présente à ses guichets et échange à son tour ce titre contre des billets de banque papier-monnaie qui circule à l'égal des monnaies d'or et d'argent tandis que, s'il n'existe point de banque d'émission, la banque privée est obligée de conserver le titre dans son portefeuille. Dans le premier cas, la partie de son capital qu'elle avait

---

<sup>6</sup> La Compagnie générale transatlantique.

engagée redevient disponible pour d'autres services ; dans le second, elle reste immobilisée jusqu'au jour du paiement. Et il tombe sous le sens qu'une somme peut demander un loyer moindre si elle est employée avec profit plusieurs fois au lieu d'une seule fois durant le même temps.

C'est pourquoi, dans des conditions économiques en tout semblables pour le reste, le taux de l'escompte est à 5 en Algérie où fonctionne une banque d'émission pendant qu'il reste à 10 en Tunisie où il n'y en a point. De sorte que discuter l'utilité d'une banque d'émission en Tunisie, cela revient à demander s'il vaut mieux que l'escompte y soit à 10 au lieu de 5.

C'est pourquoi encore on prête sur hypothèque à 6 ou 7 en Algérie, alors qu'on ne prête qu'à 12, 15 et davantage en Tunisie quand on prête. L'impossibilité de négocier les créances hypothécaires aux guichets d'une banque d'émission arrête, en effet, les banquiers. Voici ce qu'on lit, par exemple, dans le dernier rapport du conseil d'administration de la Banque de Tunisie : « Le chiffre des disponibilités que, dès le principe, nous avons fixé comme limite à nos opérations de prêts fonciers se trouvant atteint, nous n'avons pu, depuis quelque temps, admettre aucune nouvelle demande d'emprunt de cette nature d'où des souffrances et de vives réclamations. » De sorte que, reprenant le raisonnement que je faisais tout à l'heure, on peut dire que discuter l'utilité d'une banque d'émission en Tunisie, c'est se demander si l'usure est préférable à un crédit normal.

La création d'une banque d'État procurerait encore à la Tunisie tous les autres avantages attachés à cette sorte d'institution, tels qu'une large assiette pour son crédit commercial à l'étranger et l'économie qui résulte de l'emploi sagement réglé du papier-monnaie. Mais il en est un qui lui est spécial.

Il existe ici deux systèmes monétaires le nôtre et l'ancien système tunisien, un des plus défectueux qu'on puisse imaginer. L'unité de compte de celui-ci est la piastre, dont la valeur nominale est de 60 centimes, mais dont la valeur réelle varie au change de 58 à 62 centimes et demi. D'où de grands inconvénients pour la commerce, dont les transactions sont livrées à l'incertitude ; de grands embarras pour la poste, qui reçoit la valeur des mandats sur la France en piastres, et de grandes pertes pour le gouvernement tunisien, qui, payant en francs la rente de sa dette, subit les conditions du change.

Aussi l'établissement d'un rapport fixe entre les deux systèmes est un bienfait impatiemment attendu.

J'aurais, pour mon compte, volontiers incliné vers l'assimilation pure et simple du système tunisien au système français. Nous nous sommes faits dans le monde les apôtres de l'unification des monnaies, poids et mesures, et je ne vois point de raison économique assez forte pour qu'on ne trouve pas étrange que nous renoncions à ce rôle justement dans un pays placé sous notre domination. Les raisons politiques ont plus de poids : on invoque la perturbation que cette solution radicale jetterait dans un système d'impôts en connexion étroite avec l'ancien système monétaire et la nécessité de ne point bouleverser les habitudes d'une population qui, soumise d'hier, accueille encore tous nos actes avec défiance.

On s'accorde donc généralement à proposer une solution intermédiaire qui sera comme une dernière étape avant l'assimilation définitive. Elle consiste à conserver la piastre, à lui donner par décret une force libératoire constante de 60 centimes et à frapper une pièce d'or avec double inscription en arabe et en français, portant qu'elle vaut 25 piastres dans le système tunisien et 15 fr. dans le nôtre.

Mais ceci entraînerait une refonte complète des monnaies d'or tunisiennes ; or, c'est une opération très coûteuse que le budget beylical est trop pauvre pour supporter. Si bien que la Tunisie est dans cette impasse : elle ne peut point payer une refonte, et sans refonte il n'y a point de réforme monétaire.

Seule, la banque d'État l'en tirera.

Je craindrais de vous fatiguer si j'examinais les différentes combinaisons mises en avant pour la créer : succursale de la Banque de France, succursale de la Banque d'Algérie, banque d'État locale concédée à un syndicat formé par quelques-uns des grands établissements financiers de la métropole, banque d'État locale concédée à une société dont les actions seraient mises aux enchères par voie de souscription publique une discussion aussi technique risquerait de vous rebuter. Mais quel que soit le type qu'on adoptera, remarquez d'abord que, pour qu'une banque d'État fonctionne en Tunisie, il faut que les rapports entre la monnaie française et la monnaie tunisienne aient été préalablement rendus invariables ; il lui est indispensable, en effet, que son papier-monnaie ait une valeur fixe en piastres aussi bien qu'en francs. Remarquez ensuite que le privilège d'émettre des billets est une faveur que tous les États se font payer sous une forme ou sous une autre et qu'en Tunisie, les frais de la réforme monétaire en sont le prix tout indiqué.

Il se trouve par là que la création d'une banque d'État n'est possible qu'autant qu'on fera la réforme monétaire et que la réforme monétaire n'est possible qu'autant qu'on créera une banque d'État. En fait, les deux mesures dépendent l'une de l'autre. [...]

---

Assemblées  
(*Le Gaulois*, 25 mai 1890)  
(*Le Journal des débats*, 2 juin 1890)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Tunisie a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1889 qui se soldent par un bénéfice net de 448.418 fr.

Elle a décidé qu'il n'y avait pas lieu à distribution de dividende pour l'exercice 1889, et voté le report à nouveau de la somme de 448.418 fr.

---

BANQUE TRANSATLANTIQUE\*  
(*Paris-Capital*, 1<sup>er</sup> avril 1891)

[...] Les bénéfices sont donc sensiblement moindres pour l'exercice 1890 que pour 1889, bien que la situation permette de distribuer un dividende égal au précédent. Le conseil explique cette diminution importante par la crise que subit, depuis trois ans, la Tunisie où elle a de gros intérêts, et par la résolution prise par la Banque de Tunisie d'ajourner toute répartition de bénéfices, ce qui a privé la Banque transatlantique d'un appoint de 150.000 fr., dit le rapport.

La Banque de Tunisie, au capital de 8 millions de francs, en 16.000 actions de 500 fr., libérées de moitié, siège social à Tunis, est, si nous ne nous trompons, la transformation de l'ancienne agence à Tunis de la Banque transatlantique. Elle s'occupe surtout de prêts hypothécaires. On conçoit combien une crise agricole amenant sur les immeubles des déprédations considérables peut lui être préjudiciable, et nous approuvons l'extrême prudence dans l'évaluation de ses bénéfices, qu'une suite de sinistres peut faire disparaître.

Le rapport constate toutefois que la situation s'améliore graduellement et que, selon toute probabilité, la Banque de Tunisie sera en mesure, dès cette année, de reprendre ses distributions de dividendes. C'est là un point important, car il ne faut pas perdre de vue que la Banque transatlantique a près du quart de son capital engagé dans cette entreprise, qui semble, en fait, sa plus grosse agence, — car elle y dispose d'une large majorité. [...]

---

Banque de Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 25 avril 1891)  
(*Paris-Capital*, 6 mai 1891)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque de Tunisie a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1890 et fixé le dividende de cet exercice à 10 fr. par action, payables depuis le 1<sup>er</sup> mai.

MM. Jules Forti et Octave Noël, administrateurs sortants, ont été réélus.  
Les pouvoirs du commissaire, M. Lepage, ont été renouvelés.

---

(*Le Temps*, 4 janvier 1892)

La Banque transatlantique a pu se décharger sur un groupe de banquiers, des opérations d'avances à la Société générale de dynamite mais elle reste encore fort embarrassée par la Banque de Tunisie qui gagnerait beaucoup à une extension de ses opérations dans la Régence avec l'appui de quelque important établissement de la métropole.

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change* 1893, p. 640-642 :

Banque de Tunisie

Conseil d'administration : Eugène Pereire, président ; Jules Forti, adm. délégué ; Léonce Bloch, S. Halphon, général Baccouch, Cambiaggio, Danican-Philidor, Charles Géry, Octave Noël.

---

Banque transatlantique  
(*Paris-Capital*, 31 mai 1893)

La Banque de Tunisie, dont la Banque transatlantique est le principal actionnaire, est en sérieux progrès, dit le rapport, et vient de distribuer à ses actionnaires un dividende de 4 %.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 juillet 1896)

Dans le rapport que le conseil d'administration de la Banque de Tunisie a lu aux actionnaires réunis en assemblée générale le 26 mai 1896, ce qui ressort notamment, c'est la stagnation générale des opérations sans retour en arrière à la vérité, mais aussi sans progrès.

Le conseil d'administration, loin de chercher à ergoter sur cette stagnation, en explique aisément la raison, appuyée sur de très sérieux arguments. Il n'a point voulu augmenter le chiffre des affaires pour pouvoir opérer avec plus de soin dans sa clientèle une sélection qu'il croit nécessaire et conforme au programme d'étroite prudence que s'est tracé la société.

Il a tenu principalement à améliorer la composition de ses placements, à augmenter le chiffre de ses prêts hypothécaires, et obtenir de ses immeubles un revenu plus élevé, et développer la sphère d'actions et les résultats des succursales de Sousse et de Sfax.

Les réalisations d'immeubles n'ont atteint que 65.000 francs pendant l'exercice écoulé, mais il est permis d'espérer des ventes plus importantes grâce à la faveur plus marquée de la propriété foncière qui semble être la contrepartie de l'afflux des capitaux et de l'abaissement du taux de l'intérêt.

De cette situation découle la stagnation des affaires de Banque proprement dite, et la probabilité de l'augmentation ultérieure des ventes d'immeubles et des prêts hypothécaires. La comparaison des principaux comptes pendant les exercices 1894 et 1895 donne facilement l'idée complète de la situation des affaires de la société et présente les chiffres suivants :

|                  | 1894        | 1895       |
|------------------|-------------|------------|
| Caisse           | 88.600.000  | 88.900.000 |
| Portefeuille     | 102.500.000 | 98.300.000 |
| Comptes courants | 26.000.000  | 24.000.000 |
| Correspondants   | 74.000.000  | 91.000.000 |
| Dépôts           | 19.700.000  | 26.000.000 |

En comparant le compte de profits et pertes de ces deux mêmes exercices, nous trouvons :

|                                               | 1894       | 1895       |
|-----------------------------------------------|------------|------------|
| Frais généraux d'administration               | 177.522 50 | 171.978 85 |
| Amortissement sur premier établissement       | 6.809 85   | 6.469 35   |
| Amortissement sur matériel et mobilier        | 1.119 80   | 1.065 10   |
| Solde disponible                              | 265.063 25 | 213.261 34 |
|                                               | 450.515 40 | 392.774 64 |
| Solde de l'exercice antérieur                 | 81.209 80  | 5.870 60   |
| Intérêts et commissions de l'exercice courant | 369.305 60 | 386.904 04 |
|                                               | 450.515 40 | 392.774 64 |

Comme on le voit, le bénéfice brut du dernier exercice est supérieur de 17.598 fr. 44 au précédent.

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| Il se chiffre pour 1895 par            | 386.904 04 |
| en y ajoutant le solde reporté de 1894 | 5.870 60   |
| Il monte à                             | 392.774 64 |
| En déduisant :                         |            |
| Frais généraux :                       | 171.978 85 |

|                  |          |                   |
|------------------|----------|-------------------|
| Amortissements : | 7.534 45 | 179.513 30        |
| Bénéfice net     |          | <u>213.261 34</u> |

### RÉPARTITION

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| 1° 5 % à la réserve légale            | 10.369 54         |
| 2° à un dividende de 12 50 par action | 200.000 00        |
| 3° à reporter à l'exercice 1896       | 2.891 80          |
| Somme égale                           | <u>213.261 34</u> |

Après la lecture de ce rapport, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé les rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes.

Elle a approuvé les prélèvements et amortissements proposés par le conseil et a fixé les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 200.000 francs, soit la fixation du dividende à 12 fr. 50 par action qui représentent 12 fr. 50 du capital versé et approuvé de même le report à l'exercice suivant du solde disponible de 2.891 fr. 80.

L'assemblée générale a réélu membre du conseil M. Octave Noël administrateur sortant et a réélu M. Le Pape commissaire des comptes pour l'exercice 1896, de plus pour le remplacer, en cas de nécessité M. Astruc Daniel en qualité de commissaire adjoint.

### L'INCIDENT DE TUNIS (De notre correspondant) (*Gil Blas*, 3 décembre 1896)

Tunis, 2 décembre.

La nouvelle relative à l'attaque à main armée, par les indigènes, des postes de Djebel-Oust contre MM. Curand [*sic* : *Durand*], administrateur de la Compagnie du gaz et des eaux, et Hackenberger, directeur de la Banque de Tunisie, annoncée par quelques journaux, est officiellement démentie par la résidence générale.

Après enquête faite, l'affaire se réduit à une simple altercation entre un Arabe et des Européens qui refusaient de le laisser monter dans leur voiture.

### Banque de Tunisie (*Le Journal des chemins de fer*, 5 juin 1897, p. 415)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie a eu lieu le 24 mai.

Elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1896 et fixé le dividende y afférent à 4 %, soit 10 fr. par action libérée de 250 fr.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

M. H. Wiener <sup>7</sup>, administrateur sortant, a été réélu et le mandat du commissaire des comptes, M. Lepape, a été renouvelé pour l'exercice en cours.

<sup>7</sup> Henri (ou Henry) Wiener (1853-1922) : ingénieur, banquier, il fut administrateur de deux douzaines de sociétés. Voir [encadré](#).

---

*Annuaire de la Compagnie des agents de change 1898, p. 727-729 :*

Banque de Tunisie

Conseil d'administration : Eugène Pereire, président ; Jules Forti, adm. délégué ; Léonce Bloch, Hachette, S. Halphon, Noël, Wiener.

---

Banque de Tunisie  
(*Paris-Capital*, 8 juin 1898)

Cette valeur n'est plus cotée ; d'ailleurs, il y a très peu de titres dans le public. C'est une filiale de la Banque Transatlantique ; le tort des actions de cette banque, c'est de n'être libérées que de 125 fr. L'appel de fonds devient moins probable maintenant, mais il est toujours possible.

---

Banque de Tunisie  
(*Paris-Capital*, 10 septembre 1902)

On annonce que le successeur de M. Homberger, comme co-directeur de la Banque de Tunisie, serait M. Horace Guérard<sup>8</sup>, secrétaire général de la Banque transatlantique. M. Guérard prendrait possession de son nouveau poste au mois d'octobre.

---

DERNIÈRES DÉPÊCHES  
DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU *TEMPS*  
(*Le Temps*, 15 octobre 1903)

Tunis, 14 octobre.

Un agent de la Banque de l'Algérie vient d'arriver à Tunis pour étudier la création d'une succursale de cet établissement, ainsi que lui en donne droit l'article 4 de la loi du 3 juillet 1900 portant prorogation du privilège de ladite banque.

Il est bon de savoir que les établissements de crédit à Tunis, le Comptoir d'escompte, la Compagnie algérienne, le Crédit foncier et agricole d'Algérie, la Banque de Tunisie, la Banque transatlantique escomptent à 6 % alors que la Banque de l'Algérie escompterait à 4 %.

---

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 10 mai 1904)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les résolutions suivantes :

Première résolution. — L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration, ainsi que les comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes.

---

<sup>8</sup> Horace Guérard (1856-1925) : président de la Banque de Tunisie en 1923. Voir encadré ci-dessous.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil d'administration, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 160.000 francs, et reporte à l'exercice précédent le solde disponible de 15.640 fr. 58.

Troisième résolution. — L'assemblée générale relève les administrateurs de l'interdiction de conclure des affaires avec celle-ci, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, soit pour leur compte personnel, soit pour le compte d'autres sociétés.

Quatrième résolution. — L'assemblée générale approuve la nomination de M. J. Faure <sup>9</sup> comme membre du conseil, en remplacement de M. J. Bloch, et celle de M. Manoach. Elle réélit membre du conseil M. J.-H. Wiener, administrateur sortant.

Cinquième résolution. — L'assemblée générale réélit, en qualité de commissaire des comptes, pour l'exercice 1904, M; Lepage, fixe à la somme de 600 francs le montant de sa rémunération. Elle désigne pour le remplacer, en cas de nécessité, M. Astruc.

L'assemblée générale a décidé de modifier comme suit l'article 14 des statuts : « La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres au moins et de douze au plus, qui sont nommés pour six ans par l'assemblée générale des actionnaires. Chaque année, le conseil nomme un président et un vice-président, qui sont toujours rééligibles. »

---

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 9 octobre 1904)

La dernière assemblée générale a fixé le bénéfice de l'exercice 1903 à 160.000 francs et a reporté à l'exercice suivant le solde de 15.640 fr. 58.

MM. J[oseph] Faure et Manoach ont été nommés membres du conseil, M. Wiener a été réélu administrateur.

---

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 27 janvier 1905)

À la dernière assemblée générale des actionnaires de la Banque de Tunisie, il a été rendu compte des résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 1903.

Les affaires ont été très calmes en Tunisie, pendant les premiers mois de cet exercice, par suite des mauvaises récoltes. Cette situation s'est complètement modifiée au cours de l'exercice. La récolte des céréales a été généralement belle dans toute la Tunisie ; et, dès le mois de juillet, les exportations sont devenues très importantes et ont donné lieu à des transactions très suivies avec la France. La récolte des vins a été moyenne comme quantité ; mais les prix très élevés qui ont été pratiqués pendant toute la campagne ont permis aux viticulteurs de réaliser leur production dans des conditions très avantageuses.

Enfin, la récolte des olives commencée en fin d'exercice, belle dans toute la Tunisie, est tout à fait exceptionnelle à Sousse et dans la région du Sahel.

Ces heureux résultats, après plusieurs mauvaises années, ont amené en Tunisie, pays essentiellement agricole, un mouvement d'affaires considérable, ce qui a permis aux opérations de la Banque de prendre un développement satisfaisant pendant les derniers

---

<sup>9</sup> Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).



mois de l'exercice. Les bénéfices qu'elle a pu réaliser pendant ces derniers mois, lui ont permis de combler les moins-values qu'elle avait eues pendant les premiers et d'arriver finalement à un résultat à peu près semblable à celui de l'exercice précédent.

La répartition suivante du solde disponible de 1903 a été adoptée (nous plaçons en regard les chiffres de la répartition antérieure) :

|                                |                   |                   |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Réserve statutaire             | 10.224 50         | 10.238 70         |
| Amortissement                  | 35.000 00         | 40.000 00         |
| Dividende de 10 fr. par action | 160.000           | 160.000 00        |
| Report à nouveau               | 21.105 08         | 15.640 58         |
| Total égal au solde disponible | <u>226.329 93</u> | <u>225.875 28</u> |

Le dividende s'est trouvé ainsi fixé à 10 fr. par action de 500 fr. libérée de moitié, ce qui représente 4 % du capital versé.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 avril 1905)

L'assemblée de la Banque de Tunisie a eu lieu le 10 avril ; elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés. les comptes de l'exercice 1904 et fixé le dividende à 10 fr. par action libérée de 250 fr.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin.

L'assemblée a en outre réélu M. Octave Noël, administrateur sortant.

---

Compagnie générale des voitures [CGV]  
(*Gil Blas*, 6 mars 1906)

On lit dans la *Vie financière* :

« Nous apprenons que M. S. Halfon, vice-président de la Compagnie Transatlantique et de la Banque de Tunisie, vient d'être appelé à faire partie du conseil d'administration de la Compagnie générale des Voitures à Paris. Cette nomination sera accueillie très favorablement dans le monde financier. »

---

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES  
Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 19 avril 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie a eu lieu le 10 avril, sous la présidence de M. Halfon, vice-président du conseil.

Après avoir entendu la lecture des rapports, elle a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1905 et fixé le dividende y afférent à 4 %, soit 10 francs par action libérée de 250 francs, qui seront mis en paiement le 1<sup>er</sup> juin prochain.

L'assemblée a réélu M. Halfon, administrateur sortant, et nommé administrateur M. Aug. Thurneysen.

M. Lepape est désigné à nouveau comme commissaire des comptes pour l'exercice 1906, et M. Astruc comme commissaire suppléant.

---

Salomon HALFON, président  
(Constantinople, 1854-Paris, 1923)

Marié à Alice Rodrigues Pereire  
Dirigeant des diverses affaires Pereire

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 24 mai 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie a eu lieu le 22 mai, sous la présidence de M. Halfon, président du conseil, assisté de MM. Hervé, représentant la Banque transatlantique, et Bloch.

Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1906, et fixé à 3 % le dividende qui sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Elle a nommé administrateurs M. Hackenberger et réélu M. J. Faure, dont les pouvoirs venaient à expiration.

---

Nécrologie

† Eugène Pereire  
(*Gil Blas*, 24 mars 1908)

[...] Le corbillard, qui était entouré par douze timoniers — quatre avaient été envoyés par le transatlantique la *Provence*, quatre par la *Lorraine* et quatre par la *Savoie*, — disparaissait sous les couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celles du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique, de la Banque transatlantique, de la Banque de Tunisie, de l'École centrale des Arts et Manufactures, du conseil d'administration de la Société espagnole de Dynamite, de l'Association amicale des anciens élèves de l'École centrale [ECP], des Salines de Dax et Saint-Valdrée, des anciens élèves de l'École Pereire, de la Protection des sourds-muets, des serviteurs de la maison, du personnel des Papeteries de Ballancourt, de l'Institution nationale des sourds-muets, du conseil d'administration de la Compagnie des Docks et entrepôts de Marseille, etc.  
[...]

---

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 15 mai 1908)

Les actionnaires de la Banque de Tunisie, réunis en assemblée générale ordinaire le 13 mai courant, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé et décidé de maintenir le dividende à son chiffre, antérieur de 7 fr. 50 par action libérée de 250 fr.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

M. Marcel Bloch [de la Banque transatlantique] a été nommé administrateur.

---

Banque de Tunisie  
(*Gil Blas*, 16 mai 1909)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque de Tunisie, tenue avant-hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1908 et fixé le dividende à 7 fr. 50 par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

---

Banque de Tunisie  
(*Les Annales coloniales*, 13 octobre 1910)

Les comptes soumis à la dernière assemblée générale ont fait ressortir un bénéfice net de 423.677 fr. pour le dernier exercice.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1<sup>re</sup> résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'exercice 1909, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de Profits et pertes déposés sur le bureau.

2<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 160.000 fr., soit 10 fr. par action, payables à partir du 1<sup>er</sup> juin, et reporte à l'exercice suivant le solde disponible de 44.658 fr. 72.

3<sup>e</sup> résolution

L'assemblée relève les administrateurs de la société de l'interdiction de conclure des affaires avec. celle-ci, conformément à l'art 40 de la loi du 24 juillet 1867, soit pour leur compte personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

4<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale réélit membres du conseil : MM. Henry Wiener et Salomon Halfon, administrateurs sortants.

5<sup>e</sup> résolution

L'assemblée générale nommé en qualité de commissaire des comptes pour l'exercice 1910, M. Lacombe, fixe sa rémunération à la somme de 600 fr. et, pour le remplacer, en cas de nécessité, désigne M. Astruc, en qualité de commissaire adjoint.

---

COLONIES ET PROTECTORATS  
Le rôle de M. Géry dans le Nord-Africain  
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1911)

M. Géry dont les obsèques, ainsi que nous l'avons annoncé, ont été célébrées mardi dernier à Paris, avait joué un rôle très important dans nos possessions du nord africain, l'Algérie et la Tunisie aussi sa mort a-t-elle eu un douloureux retentissement dans ces

pays. Voici en quels termes la *Tunisie française* a rappelé l'action bienfaisante de cet administrateur :

M. Géry fut désigné pour remplir les fonctions de préfet d'Alger, lorsque le prince Jérôme Napoléon reçut le portefeuille de ministre de l'Algérie. Le rôle de préfet d'Alger représentait à cette époque à peu près celui de gouverneur de l'Algérie, puisque le ministre avait annoncé sa nomination aux Algériens, par cette phrase lapidaire « gouverner de Paris et administrer d'Alger telle est la nouvelle constitution de l'Algérie. »

Jusqu'alors, l'Algérie avait été administrée militairement, et c'est à M. Géry qu'échut la tâche difficile, d'organiser l'administration civile et la vie communale il s'en acquitta admirablement.

En 1862, il reçut la visite de l'empereur Napoléon III, ainsi que celle du bey Es-Sadok, possesseur du royaume de Tunis, qui se rendit à Alger pour présenter ses hommages au « sultan » des Français, l'appela son parent, en rappelant l'origine corse de la famille husseinite.

Mais, pendant que l'empereur était à Alger, le ministre de l'Algérie prononçait à Ajaccio un discours qui cadrait mal avec la politique impériale de l'époque et qui le déterminait à abandonner son portefeuille.

Dans ces conditions, un nouveau gouverneur général militaire fut désigné pour l'Algérie, et M. Géry fut envoyé avec avancement de classe à la préfecture de la Corse, où il continua la politique libérale de son puissant ami le prince Jérôme. Il s'attira ainsi, en même temps que la sympathie de tous les libéraux, l'opposition des impérialistes intransigeants. Lorsqu'il quitta la préfecture de la Corse, en 1869, pour aller siéger au Conseil d'État, il avait rallié tous les habitants de l'île au gouvernement qu'il représentait, et il avait fait disparaître toutes les luttes intestines qui avaient si longtemps divisé ce pays. A la chute de l'Empire, il quitta le Conseil d'État, pour se consacrer aux questions économiques du nord de l'Afrique.

Après avoir établi un accord entre la Compagnie Valéry, concessionnaire des services maritimes postaux de l'Algérie et de la Tunisie, et la Compagnie Transatlantique, sa concurrente, il devint administrateur délégué de la nouvelle société concessionnaire et s'occupa à ce titre de la création de la Banque transatlantique à Tunis, qui prit plus tard le nom de Banque de Tunisie, sous sa présidence. Cet établissement de crédit est encore actuellement dirigé par son ancien secrétaire particulier et fidèle ami, M. Guérard, qui lui a, en même temps, succédé comme administrateur de la Compagnie Transatlantique.

Il créa en même temps la Compagnie Bône-Guelma, chargée de construire et d'exploiter la ligne de Bône à Constantine, qui devait donner une si grande expansion à la colonisation française, sur tout son parcours.

Lorsqu'il fut question de relier la Tunisie à l'Algérie par une voie ferrée, le gouvernement de la République songea à l'ancien préfet de l'Empire qui avait su entretenir d'excellentes relations personnelles avec le bey de Tunis. Cette partie de l'existence de M. Géry a mis en relief toutes ses qualités de diplomate, d'homme d'État et de bon Français.

Il obtint tout d'abord, en faveur de la Société de Djendouba, filiale de la Compagnie Bône-Guelma, la concession de la ligne de Tunis à Medjez-el-Bab.

La nouvelle société était autorisée à étendre son réseau jusqu'à Souk-el-Arba. Ce premier résultat, quoique important, ne donnait pas entièrement satisfaction au ministre des affaires étrangères, qui, désirait la jonction de la ligne tunisienne à celle de Souk-Ahras.

Cette jonction ne fut obtenue qu'avec peine, le conseil des ministres du bey ayant tout d'abord refusé à l'unanimité. Ce ne fut qu'après de longs pourparlers et de nombreuses démarches que M. Géry obtint l'adhésion du conseil des ministres à

l'unanimité, et la signature approbative de S. A. le bey Es-Sadok, qui ne put s'empêcher de lui dire « Je signe, parce que j'ai promis mais je sais que ce que je signe, c'est l'annexion de la Tunisie à l'Algérie. »

Malgré ses nombreuses occupations de président du Bône-Guelma et de la Banque de Tunisie, M. Géry ne négligea pas les questions foncières : il fut également vice-président de la Société franco-africaine [Enfida] et président de la Société foncière de Tunisie.

Dès 1879, il avait fait l'acquisition d'un domaine de 9.000 hectares environ à Oued-Zargua, et y avait créé le premier vignoble de la Tunisie, que M. Leclerc, doyen des colons de Béja, dirigea pendant longtemps.

Une vie si bien remplie, constitue le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa haute intelligence, de son activité et de ses belles qualités d'esprit et de cœur.

Il laisse des traces profondes de son passage dans le Nord de l'Afrique.

---

Nouvelles diverses  
Une nouvelle banque française au Maroc  
(*Gil Blas*, 16 mai 1911)

On annonce qu'il sera constitué très prochainement, par la Banque transatlantique et la Banque de Tunisie, et avec le concours d'un certain nombre de participants, une banque qui aura pour champ d'action les principales places du Maroc. Cette banque prendra le nom de Banque commerciale du Maroc\*. Elle installera très prochainement une première agence à Casablanca. Son capital d'origine sera de 2 millions de francs et sera augmenté ensuite au fur et à mesure des développements de l'entreprise.

---

Baron Guérard  
(*Les Annales coloniales*, 27 juillet 1912)

M. le baron Guérard, directeur de la Banque de Tunisie, a été fait chevalier de la Légion d'honneur par les soins de M. le ministre des Affaires étrangères. On ne peut qu'applaudir à ce choix qui récompense un des premiers et des plus laborieux pionniers de l'œuvre française dans la Régence. Aimable, d'abord cordial, M. Guérard ne compte que des amis qui se félicitent aujourd'hui de sa distinction comme ils se sont réjouis de voir la prospérité de la Banque de Tunisie s'affirmer définitivement.

---

Banque de Tunisie  
Société anonyme au capital de huit millions de francs  
Siège social à Tunis.  
(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1915)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 13 mai 1914, sous la présidence de M. Halfon.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons vous soumettre les comptes, arrêtés au 31 décembre dernier, et vous fournir quelques explications sur nos opérations sociales pendant l'exercice écoulé.

Les résultats que nous vous présentons sont bons, quoique l'année 1913 ait été marquée d'abord par une crise sur les huiles d'olives qui a infligé des pertes sérieuses au commerce, et ensuite par l'abaissement du taux de l'escompte, souvent inférieur au taux officiel de la Banque de l'Algérie, alors que, dans toute l'Europe, l'argent était resserré et cher. Ces circonstances difficiles nous ont conduits à ralentir momentanément nos opérations à Sousse et à Sfax : mais, malgré ces mesures de prudence, nous avons pu obtenir un bénéfice légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent.

Comme vous le verrez par le tableau ci-dessous, le mouvement de nos principaux comptes a été plus important qu'en 1912.

|                          | 1912        | 1913        |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Caisse [chiffres baveux] | 283.000 [?] | 290.000     |
| Portefeuille             | 257.000     | 330.000.000 |
| Comptes courants         | 226.000.000 | 247.000.000 |
| Correspondants           | 171.000.000 | 182.000.000 |
| Comptes de dépôts        | 139.000     | 162.000     |

Les quelques indications suivantes sur les principaux chapitres de notre bilan vous feront constater la bonne situation de notre établissement.

#### ACTIF (fr.)

Portefeuille 11.395.811 29

chiffre supérieur de 1.700.000 fr. à celui de l'année précédente, représenté par des effets à courte échéance et portant de bonnes signatures.

Nous avons déjà dit avec quel soin notre comité d'escompte examinait les opérations du portefeuille. C'est à sa connaissance approfondie du commerce tunisien et à sa clairvoyance que nous devons la bonne tenue de nos risques. Nous avons beaucoup à nous louer de ce service.

Correspondants 792.256 03

Montant des effets remis à nos divers correspondants en France et à l'étranger.

Comptes courants 3.043.895 12

Chiffre à peu près égal à celui de l'année dernière et représentant notamment, des ouvertures de crédit consenties au moment des récoltes. Ces avances sont de courte durée.

Avances sur titres et reports 199.909 02

Montant des avances consenties sur valeurs mobilières de premier ordre.

Crédits sur garanties 1.225.727 75

Ce poste, composé en grande partie d'opérations sur marchandises diverses, est en diminution de plus de deux millions sur l'année dernière, par suite de la prudence toute particulière que nous avons apportée dans les avances sur huile, dont l'écoulement était momentanément difficile.

Terrains et immeubles 671.432 80

Ce chiffre est représenté par des immeubles dont nous poursuivons la réalisation.

Immeubles sociaux 105.000

Ce compte représente la valeur de notre siège de Tunis et de celui de Sousse. La valeur de notre immeuble de Sfax, qui est en voie d'achèvement, viendra s'ajouter cette année à ce chapitre.

Nous vous rappelons que la réserve mobilière atteint le chiffre de 511.700 francs.

## PASSIF

Comptes de dépôts 8.246.422 47

Ce poste est en augmentation de plus d'un million sur l'année dernière et se répartit sur 1.720 déposants.

Comptes correspondants 3.475.402 72

Comptes courants 1.209.904 94

Ces trois derniers chapitres doivent retenir votre attention, puisqu'ils marquent la faveur dont jouit notre établissement auprès de la clientèle tunisienne et de nos correspondants à l'étranger.

Les opérations de nos nouvelles succursales de Madhia, Monastir, Kairouan, Béja et Bizerte sont en progrès. Nous songeons à en ouvrir d'autres, au fur et à mesure du développement économique de certains centres, afin de maintenir notre rang dans toute la Régence et nous ne doutons pas des résultats que cette organisation peut nous procurer.

Pour amortir immédiatement les frais de premier établissement que ces créations ont nécessités et nécessiteront encore, nous vous proposons de prélever sur les bénéfices de cet exercice une somme de 75.000 francs. Il nous semble sage de ne pas laisser subsister dans notre bilan ces frais d'installation et de mise en exploitation.

Nous pouvons vous donner les meilleures indications sur le développement des affaires de la Banque commerciale du Maroc, à la création de laquelle nous avons contribué. Cet établissement a réalisé, pour son deuxième exercice des bénéfices satisfaisants qui lui permettront de distribuer un dividende de 5 %, tout en faisant d'importants amortissements et en dotant très largement les réserves.

Nous n'avons rien de particulier à vous dire sur les services de la Compagnie générale transatlantique, dont l'organisation lui donne, ainsi qu'au public, toute la satisfaction possible.

Les bénéfices nets que nous avons à vous présenter, après divers amortissements jugés nécessaires, et déduction faite des frais généraux, s'élèvent à Fr. 529.07

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

1° Réserve statutaire : 24.627 45

2° Réserve de prévoyance : 100.000 00

3° Actionnaires 5% : 200.000 00

324.627 45

Le surplus, soit 205.200 02

serait réparti comme suit :

Conseil 10 % Fr. 20.520 06

Dividende 1 % 40.000 00

Amortissement, frais d'installation des nouvelles succursales ???

Report à nouveau ?? 734 50

205.200 02

Si vous approuvez cette répartition, le dividende de 15 francs par action sera mis en distribution à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Nous aurez à procéder, messieurs, au renouvellement partiel de votre conseil d'administration.

L'administrateur sortant cette année est M. O[ctave] Noël. Nous vous proposons sa réélection.

Vous aurez aussi à désigner votre commissaire des comptes pour l'exercice 1914, ainsi qu'un commissaire adjoint pour le remplacer en cas de nécessité, et à fixer leur rémunération.

\*

\* \*

Lecture est ensuite donnée du rapport du commissaire des comptes sur l'exercice 1913, présenté par M. A. Lacombe, constatant la parfaite régularité et tenue de la caisse et de la comptabilité.

Messieurs les actionnaires,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu me renouveler dans votre assemblée générale du 7 mai 1913, à l'effet d'examiner les comptes de votre société, arrêtés au 31 décembre 1913.

Votre conseil a mis à ma disposition tous les documents certifiés conformes qui lui ont été envoyés de Tunisie, et, après examen de vos écritures, j'en ai reconnu la parfaite concordance avec les comptes qui vous sont soumis par votre conseil d'administration.

La situation de votre société au 31 décembre 1913 se présente de la manière suivante :

|                                                |                      |
|------------------------------------------------|----------------------|
| ACTIF                                          |                      |
| Actionnaires                                   | 4.000.000 00         |
| Caisses                                        | 344.075 71           |
| Portefeuille                                   | 11.395.811 29        |
| Correspondants                                 | 792.350 03           |
| Comptes courants divers                        | 3.043.895 12         |
| Avances sur titres et reports                  | 199.909 02           |
| Crédits sur garanties                          | 1.225.727 75         |
| Immeubles                                      | 1.079.432 80         |
| Actions et obligations                         | 719.095 08           |
| Succursales (leurs comptes avec le siège)      | 4.929.150 15         |
| Total                                          | <u>27.729.153 85</u> |
| PASSIF                                         |                      |
| Capital                                        | 8.000.000 00         |
| Obligations foncières                          | 80.581 15            |
| Réserve statutaire                             | 309.323 48           |
| Réserve de prévoyance                          | 200.000 00           |
| Réserve immobilière                            | 541.700 00           |
| Effets à payer                                 | 21.916 57            |
| Dépôts à vue                                   | 8.246.422 17         |
| Correspondants                                 | 3.475.422 72         |
| Comptes courants divers                        | 1.196.198 54         |
| Siège social (son compte avec les succursales) | 4.852.404 60         |
| Caisse de prévoyance                           | 151.956 95           |
| Réescomptes                                    | 57.913 95            |



|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Dividendes à payer | 5.746                |
| Total              | <u>27.729.153 85</u> |

Le bénéfice est de 529.888 07fr que nous nous vous proposons de répartir ainsi :

|                                                            |                   |
|------------------------------------------------------------|-------------------|
| 5 % la réserve statutaire                                  | 24.627 15         |
| 1° Aux actionnaires. 12 francs 50 par action, représentant | 200.000 00        |
| 2° Réserve de prévoyance                                   | 100.000 00        |
| 3° Conseil d'administration                                | 20.520 06         |
| 4° Dividende supplément.                                   | 40.000 00         |
| 5° Amortissem. frais installation nouvelles succursales    | 75.000 00         |
| 6° Report à l'exercice suiv.                               | 69.734 50         |
| Total général                                              | <u>505.260 02</u> |

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont proposés par votre conseil et de fixer le dividende à 6 % du capital, soit 15 francs par action.

\*  
\* \*

Les résolutions suivantes ont été ensuite soumises à l'assemblée générale et adoptées à l'unanimité :

#### Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les comptes de l'exercice 1913. tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de Profits et pertes déposés sur le bureau.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 240.000 francs, soit 15 francs par action, payables à partir du 1<sup>er</sup> juin et reporte, à l'exercice suivant, le solde disponible de 69.734 fr. 56.

#### Troisième résolution

L'assemblée relève les administrateurs de la Société de l'interdiction de conclure des affaires avec celle-ci, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, soit pour leur compte personnel, soit comme administrateurs d'autres sociétés.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale réélit membre du conseil : M. Octave Noël, administrateur sortant.

Le conseil d'administrateur se trouve donc ainsi composé pour l'exercice 1914 :

MM. S. Halfon, président.

A. Thurneyssen, vice-président.

M. Bloch,

M. Faure,  
P. Hackenberger,  
J. Manoach,  
O. Noël,  
H. Wiener.

#### Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de commissaire des comptes pour l'exercice 1913, M. Lacombe, fixe sa rémunération à la somme de 600 francs et, pour le remplacer en cas de nécessité, désigne M. Astruc, en qualité de commissaire adjoint.

---

#### Banque de Tunisie

*(L'Information financière, économique et politique, 26 mai 1917)*

L'assemblée générale s'est tenue le 23 mai 1917, sous la présidence de M. Halfon, président du conseil d'administration, assisté de MM. Chevalier et Malherbe scrutateurs et de M. Guérard en qualité de secrétaire.

La Tunisie a échappé aux difficultés qui, au début de la guerre, avaient menacé sa prospérité.

Grâce aux dispositions prises, le rendement du sol a été assuré et l'activité du commerce et de l'industrie maintenue.

Le mouvement du portefeuille, du dépôt et des comptes-courants s'est accentué. Le montant des effets non régularisés, s'est abaissé en 1916.

Le chapitre « Correspondants » s'élève à 971.673 francs, en augmentation de 150.000 francs sur l'année dernière. Quant aux « Comptes courants », ils figurent au bilan pour 3.395.645 francs, chiffre à peu près identique à celui de l'année dernière et représentant en grande partie des crédits accordés à des négociants pour des périodes correspondant aux époques de grande activité commerciale.

Déduction faite des frais généraux, le compte de « Profits et Pertes » présente un solde créditeur de 300.280 francs. En y ajoutant le report de 1915, on arrive à un solde disponible de 621.857 francs.

Le conseil propose de porter 15.014 fr. à la réserve statutaire, de fixer le dividende à 12 fr. 50 par action et de reporter à nouveau le solde disponible de 406.843 fr. (le dividende serait payé à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain).

L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette répartition, elle ratifie la nomination de MM. Noël et Thurneysen, administrateurs sortants, et nomme MM. Astruc et Bloch, commissaires des comptes.

---

#### NÉCROLOGIE

Octave Noël

*(L'Économiste parlementaire, 1<sup>er</sup> août 1918)*

*(Le Gaulois, 13 août 1918)*

Nous apprenons la mort subite, dans son château de Montrion (Loir-et-Cher), de M. Octave Noël, qui occupait dans le monde des affaires une place des plus enviées.

Il fut administrateur de plusieurs sociétés importantes, notamment des Messageries Maritimes, de la Société Marseillaise de Crédit, de la Banque de Tunisie.

Fondateur, avec M. André Lebon et M. de Ribes Christofle, de la Fédération des industriels, il en était devenu le vice-président.

---

REVUE FINANCIÈRE  
Banque de Tunisie  
(*La Terre*, 18 mai 1920)

Les comptes de l'exercice 1919 qui seront soumis à l'assemblée du 19 mai se soldent par un bénéfice net de 485.736 contre 485.025 francs et un disponible de 646.536 francs, solde antérieur compris, contre 740.983 francs.

---

Banque transatlantique  
(*Le Temps*, 19 septembre 1921)

[...] La Banque de Tunisie [...] continue d'étendre ses affaires dans des conditions très satisfaisantes. Après avoir appliqué aux différents chapitres de son actif de larges amortissements, elle aura réparti pour l'exercice 1920 un dividende de 10 % contre 8 % en 1919. [...]

---

AEC 1922-21 — Banque de Tunisie, Siège administratif : 10, rue de Mogador, PARIS (9<sup>e</sup>).

Siège social : 3, rue Es-Sadikia, TUNIS.

Capital. — Sté an., f. 3 sept. 1884, 8 millions de fr. en 16 000 act. de 500 fr. lib. de moitié. — Divid. : 1916, 12 fr. 50 ; 1917, 15 fr. ; 1918, 17 fr. 50 ; 1919, 20 fr.

Objet. — Toutes opérations de banque.

Succursales. — Sousse, Sfax, Bizerte, Béja, Mahdia, Kairouan, Souk-el-Kémis, Medjez-el-Bab, Ferryville, Monastir.

Conseil. — MM. Salomon Halfon [1854-1923. Fils de Rebecca de Camondo. Ép. Alice Rodrigues-Péire][pdt Bq transatl.], présid. ; A[uguste] Thurneyssen [Bq transatl.], Marcel Bloch [Bq transatl.], J[oseph] Faure [Minière du Kanguet (Tunisie), Mines de zinc de Guergour (Algérie), Bq Transatlantique, Bq comm. du Maroc, etc.][† 1931], H[orace] Guérard, Henri Halphen [gendre d'Eugène Péreire], I[saac] Manoach [probablement un neveu de Salomon Halfon], H[enri] Wiener [Ch. de fer de l'Indoch. et du Yunnan, Port de Beyrouth...], P[aul] Hackenberger [Gaz et eaux Tunis].

---

NÉCROLOGIE  
Henri Wiener  
(*Le Figaro*, 20 janvier 1922)  
(*Le Temps*, 21 janvier 1922)

Nous sommes priés d'annoncer le décès de M. Henri Wiener, président du conseil d'administration du Grand Hôtel et de l'Hôtel Meurice, survenu le 18 courant à Marseille. Les obsèques auront lieu le samedi 21 courant, à dix-heures très précises, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes. On se réunira à l'église. Inhumation cimetière Montmartre.

---

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Assemblée générale ordinaire du 22 mai 1922  
EXERCICE 1921  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

Les affaires de la Banque de Tunisie se développent dans des conditions qui ont lieu de nous donner satisfaction ; ses bénéfices sont en progression constante, elle, répartira pour l'exercice 1921, un dividende de 12 %, contre 10 % en 1920 et 8 % et 1919.

---

NÉCROLOGIE  
Salomon Halfon  
(*Le Gaulois*, 20 janvier 1923)

Les obsèques de M. S. Halfon, président du conseil d'administration de la Banque Transatlantique, vice-président de la Compagnie Générale Transatlantique, président du conseil d'administration de la Société des Chantier et Ateliers de Saint-Nazaire, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, 5, rue de Tilsitt, auront lieu demain dimanche 21 courant, à dix heures et demie. On se réunira à la maison mortuaire. Ni fleurs ni couronnes.

---

## Horace GUÉRARD, président

Né à Ajaccio, le 4 novembre 1856.  
Fils d'une chef de bataillon.

Bachelier ès lettres.  
Dispensé de services militaires.  
Entré à la Banque de Tunisie en 1884. directeur général depuis 1904.  
Administrateur de la Banque Transatlantique (1907).  
Président de la Banque commerciale du Maroc (1911) et de la Société agricole du Maroc (1912).  
Agent général de la Compagnie générale transatlantique au Maroc.

Chevalier (1912), puis officier (1919) de la Légion d'honneur.  
Décédé au Maroc, le 25 février 1925.

### BANQUE DE TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mai, sous la présidence de M. Horace Guérard, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, se soldant par un bénéfice net de 887.523 francs.

Sur la proposition du conseil, elle a fixé le dividende brut à 12 %, soit 30 fr. par action, payable depuis le 1<sup>er</sup> juin prochain.

### Banque transatlantique (*Le Temps*, 17 décembre 1923)

[...] La Banque de Tunisie [...] continue à se développer et a réparti pour 1922 un dividende de 12 % égal à celui de l'exercice précédent [...].

### BANQUE DE TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1923)

À l'occasion de son prochain départ de Tunisie où il a fait un séjour de trois semaines à Tunis, M. Guérard, président du conseil d'administration de la Banque de Tunisie, a invité à un déjeuner familial, à l'Hôtel transatlantique, tous les chefs de service de la Banque de Tunisie et de la Compagnie transatlantique.

Au cours de cette réunion cordiale, M. Guérard a évoqué les longs et loyaux services de chacun des convives et, à leur tour, ceux-ci ont assuré de tout leur dévouement le chef qui a su faire de la Banque de Tunisie une véritable famille.

### BANQUE TRANSATLANTIQUE (*Le Temps*, 25 août 1924)

[...] La Banque de Tunisie, au capital de laquelle elle est intéressée, est dans une situation prospère. Après avoir doté largement ses réserves, elle a été en situation, en 1923, de distribuer 12 % comme pour l'exercice précédent. [...]

---

Accident fatal au Maroc  
Le baron Guérard et son chauffeur sont tués. Quatre blessés  
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1925)

---

## Auguste THURNEYSSEN (1854-1930), président

Fils de Georges Thurneysen et Claire Rodrigues-Pereire  
Vice-président de la Société des voies ferrées des Landes  
et de la Banque transatlantique ;  
administrateur de la Banque des Pays de l'Europe centrale,  
de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire,  
des compagnies d'assurances l'Union, etc.

### BANQUE DE TUNISIE (*Les Annales coloniales*, 9 juin 1925)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1924, faisant apparaître un bénéfice net de 1.203.000 fr.

Le dividende brut, fixé à 35 francs par action, est mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 25 mai.

M. Hackenberger, administrateur sortant, a été réélu.

---

### BANQUE DE TRANSATLANTIQUE (*Le Temps*, 3 août 1925)

[...] Les revenus du portefeuille ont été plus satisfaisants. La Banque de Tunisie, en particulier, distribue en effet un dividende de 14 % contre 12 % en 1923. Elle continue à se développer dans des conditions très intéressantes. [...]

---

### BANQUE DE TRANSATLANTIQUE (*Le Temps*, 16 août 1926)

[...] Parmi les valeurs qui font partie du portefeuille se placent les actions de la Banque de Tunisie qui continue à se développer dans les conditions les plus favorables et a porté son dividende de 14 à 16 %. [...]

---

### BANQUE DE TUNISIE (*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 49)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions  
Thurneysen (Auguste), 150, bd Haussmann, Paris ; pdt ;  
Bloch (Marcel), 83, rue Monceau, Paris ; vice-pdt ;  
Dal Piaz (John)[Compagnie générale transatlantique], 5, rue de Téhéran, Paris ;  
Faure (Joseph), 199, av. Victor-Hugo, Paris ;  
Halphen (Henri), 2, rue Spontini, Paris ;  
Manoach (Isaac), 36, rue Washington, Paris ;

Hackenberger (Paul), 32, r. de La-Boétie, Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Bloch (Henri), 7, bd Raspail, Paris ;  
Astruc (Daniel), 67, cours Victor-Hugo, Paris.

Direction

Bessis (Josué), 11, r. de Marseille, Tunis ; directeur général ;  
Frasseto (Sylvestre), 3, r. Es-Sadikia, Tunis ; directeur.

---

Retour

(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1927)

Par le *Gouverneur-Général-Gueydon* est rentré à Tunis après une absence de trois semaines. M. J. Bessis, directeur de la Banque de Tunisie.

---

BANQUE DE TUNISIE

(*Les Annales coloniales*, 4 juin 1927)

L'assemblée générale a eu lieu le 23 mai.

Elle a adopté les comptes de 1926 faisant apparaître un bénéfice net de 1.745.506 fr., au lieu de 1.333.073 fr. l'an dernier.

Le dividende a été porté de 40 à 45 francs par action et sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin.

---

OBSÈQUES DE M. J. DAL PIAZ

(*Le Temps*, 22 août 1928)

[...] De magnifiques couronnes avaient été envoyées par la Compagnie générale transatlantique, le Comité central des armateurs, le conseil et le personnel de la Banque transatlantique, la Banque d'Algérie, la Banque de Tunisie, l'Office national du tourisme, l'Association des grands ports français, les Armateurs français, le Crédit national hôtelier, The American University Union, The American Club de Paris, etc. [...]

---

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE  
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES

Récompenses pour propagande en faveur de  
la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.  
(*JORF*, 26 janvier 1929)

Mention honorable.

Bessis (Josué), directeur de la succursale de la Banque de Tunisie.

---



NÉCROLOGIE  
Auguste Thurneyssen  
(*Le Journal des débats*, 8 avril 1930)

Nous apprenons le décès de M. Auguste Thurneyssen, président de la Banque transatlantique. La date des obsèques sera fixée ultérieurement.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un bénéfice net de 1.898.400 francs. Le dividende a été fixé à 50 fr. brut, payable à partir du 1<sup>er</sup> juin.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [données antérieures à 1930] :  
BANQUE de TUNISIE, 17, bd Haussmann, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Cent. 33-68 et Louvre 17-44.  
Siège social ; 3, r. Es-Sadikia, Tunis. Soc. an. cap. 8.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[uguste] Thurneyssen [† 7 avril 1930] ; Vice-prés. : M. M[arcel] Bloch [Bq transatl.] [† 1932] ; Adm. : MM. J[ospeh] Faure [† 1931], H. Halphen, P. Hackenberger, I. Manoach ; Adm.-dir. gén : M. J. Bessis. (39-Z-202).

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mai 1930)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 14 courant et a approuvé les comptes de l'exercice 1929, présentant, après déduction des charges et amortissements, un bénéfice net de 2.081.377 fr., auquel s'ajoute le report antérieur de 114.415 fr., soit un disponible de 8.195.792 francs.

Le dividende a été fixé à 50 francs et sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Il a été affecté 925.500 francs à la réserve de prévoyance et reporté à nouveau 908.430 francs.

La nomination en qualité d'administrateur de M. Georges Despret et de M. Charles Poirson a été ratifiée.

Au cours de l'exercice, les opérations de la Banque se sont sensiblement développées dans les diverses branches de son activité. Cette extension des affaires l'a amenée à procéder en fin d'exercice à une augmentation du fonds social de 8 à 16 millions de francs.

Diverses agences ont été créées en cours d'exercice, portant à 17 le nombre des guichets de la Banque.

---

Dans les sociétés  
BANQUE DE TUNISIE  
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1929. Solde disponible : 2.195.792 francs contre 2 millions 064.256 francs. Le dividende a été maintenu à 50 francs par action. La société a ouvert 4 nouvelles agences, ce qui porte leur nombre à 17.

---

ASSEMBLÉES  
BANQUE DE TRANSATLANTIQUE  
(*Le Temps*, 26 mai 1930)

[...] Nous avons pris, ajoute le rapport du conseil, une participation importante dans l'émission des actions nouvelles :

De la Banque de Tunisie, qui a porté son capital de 8 à 16 millions de francs, et qui, tout en dotant très largement ses réserves, maintient son dividende à 10 % [...].

---

Banque de Tunisie  
(*Le Temps*, 22 mai 1931)

Les comptes de 1930, se soldant par un bénéfice net de 2.322.922 francs contre 2.081.377 francs pour 1929, ont été approuvés par l'assemblée du 20 mai, qui a voté le maintien du dividende antérieur, soit 50 francs par action, au capital doublé.

---

Mort de M. *Marcel-Léon Bloch*  
(*Le Journal des débats*, 16 avril 1932)

M. *Marcel-Léon Bloch*, vice-président du conseil d'administration et directeur de la Banque transatlantique, est décédé hier subitement à son bureau, 17, boulevard Haussmann, à la suite d'une crise cardiaque.

---

Georges DESPRET,  
président de la Banque transatlantique (1932)  
et de la Banque de Tunisie

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> avril 1933)

Le conseil d'administration a décidé de proposer, à la prochaine assemblée de fixer le dividende de l'exercice, à 35 francs contre 40 francs l'an dernier.

---

La Caisse tunisienne de crédit et de consolidation  
(*Les Annales coloniales*, 20 janvier 1934)  
(*Les Annales coloniales*, 6 février 1934)

Participation de la Banque de Tunisie.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 10 avril 1934)

Le conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de fixer le dividende pour l'exercice 1933 à 7 %, soit 35 francs, répartition égale à la précédente.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 24 mai 1934)

Les comptes de l'exercice 1933, approuvés par l'assemblée du 22 mai, font ressortir un bénéfice de 1.238.416 fr. contre 1.452.236 fr. et un solde disponible de 1.395.235 fr. Le dividende a été fixé à 35 francs par action et sera payé le 1<sup>er</sup> juin.

Le rapport expose que la situation économique de la Tunisie ne s'est guère améliorée en 1933. Les difficultés dans lesquelles se débattent déjà un assez grand nombre de colons se sont trouvées accrues et le gouvernement a dû créer une Caisse tunisienne de crédit et de consolidation pour venir en aide aux petits agriculteurs français et indigènes en consolidant leurs dettes.

---

BANQUE TRANSATLANTIQUE  
(*Le Temps*, 4 juin 1934)

[...] Bien que la crise ait durement touché, en 1933, les pays où travaillent nos filiales, la Banque de Tunisie et la Banque commerciale du Maroc maintiendront leur dividende

de l'an dernier, soit 7 % pour la Banque de Tunisie et 3 % pour la Banque commerciale du Maroc. »

---

Banque de Tunisie  
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1935)

Le conseil proposera le maintien du dividende à 35 fr.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1903-1904 :  
Banque de Tunisie  
Conseil d'administration : G. Despret, pdt ; W. Archawski <sup>10</sup>, adm.-dél. ; M. Angelini,  
A. Donati, P. Hackenberger, H. Halphen, A. Jaudel, I. Manoach.  
Commissaires aux comptes : D. Astruc, L. Rigal.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 20 mars 1937)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende de l'exercice 1936 à 5 %, soit 25 francs, par action.

---

Banque de Tunisie  
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1938)

Le conseil de cette filiale de la Banque transatlantique a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 5 % pour l'exercice 1937, soit 25 francs, égal au précédent.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 25 mai 1938)

L'assemblée du 17 mai a approuvé les comptes de 1937 se soldant par un bénéfice de 1.070.332 fr. contre 807.756 fr. Le dividende a été maintenu à 25 francs.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE TRANSATLANTIQUE  
(*Le Temps*, 22 août 1938)

[...] La Banque de Tunisie a réalisé, pour l'exercice 1937 et après déduction de tous les amortissements nécessaires, des bénéfices sensiblement supérieurs à ceux de

---

<sup>10</sup> Wladimir Archawski (1891-1959) : polytechnicien. Administrateur délégué de la Banque transatlantique.

l'exercice précédent. Elle distribuera un dividende de 5 %. La belle récolte de céréales, les bonnes campagnes d'huiles d'olives et de vin ont contribué au redressement économique certain de la Régence et déterminé une progression de l'activité de notre filiale. [...] Il y a lieu de noter que, tant pour la Banque de Tunisie que pour la Banque commerciale du Maroc, ces résultats favorables ont été obtenus en dépit d'une augmentation importante de leurs frais généraux, résultant de l'application des nouvelles lois sociales en Afrique du Nord. [...]

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 4 mars 1939)

Le conseil a décidé de fixer le dividende à 5 %, soit 25 francs, pour l'exercice 1938. Ce montant est égal à celui de l'exercice précédent.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 17 mai 1939)

L'assemblée du 15 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se sont soldés par un bénéfice net de 1.229.469 francs. Le dividende a été fixé 4 25 francs brut par action, répartition payable à partir du 1<sup>er</sup> juin.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE DE TRANSATLANTIQUE  
(*Le Temps*, 12 juin 1939)

[...] La Banque de Tunisie a, pendant l'exercice 1938, réalisé des bénéfices supérieurs de 14 % à ceux de 1937. Ces résultats, obtenus malgré, une augmentation de 22 % de ses frais généraux et au cours d'une année de rendement économique moyen, font ressortir les heureux effets des efforts poursuivis depuis plusieurs années en vue du développement de cette filiale dont le chiffre des dépôts atteint près de 150 millions. La Banque de Tunisie distribuera, comme l'an passé, un dividende de 5 %. [...]

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 297 :  
Banque de Tunisie  
Conseil d'administration : G. Despret, pdt ; W. Archawski, adm.-dél. ; M. Angelini, A. Donati, H. Halphen, A. Jaudel.  
Commissaires aux comptes : D. Astruc, L. Rigal.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 30 mars 1940)

Une augmentation du capital par incorporation de réserves et répartition d'actions gratuites sera proposée à l'assemblée extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 2 avril 1940)

Le conseil a décidé de fixer son dividende à 6 % pour l'exercice 1939, soit 30 francs contre 25 francs pour, l'exercice précédent.

En même temps qu'elle tiendra son assemblée générale ordinaire, la Banque de Tunisie procédera à une assemblée générale extraordinaire en vue de porter son capital de 16 à 20 millions par distribution des réserves.

---

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 18 avril 1940)

L'assemblée générale a fixé le dividende à 30 francs contre 25 francs l'an dernier.

L'assemblée extraordinaire du même jour a décidé de porter le capital social de 16 millions à 20 millions de francs, par la création de 8.000 actions nouvelles de 500 francs chacune, entièrement libérées, qui seront remises gratuitement aux actionnaires à raison de 1 action nouvelle pour 4 anciennes.

---

ARYANISATION DE LA BANQUE TRANSATLANTIQUE  
ET, SUBSÉQUEMMENT,  
DE LA BANQUE DE TUNISIE

---

Charles DANGELZER, président

1941 (avril-mai) : le CIC, attiré depuis 1931 par l'Afrique du Nord, prend 27 % de la Banque Transatlantique et 5.332 titres à 1.000 fr. (13 % du capital) de la Banque de Tunisie.

1942 (23 avril) : Charles Dangelzer, président en remplacement de Georges Despret, et Jean Wenger-Valentin vice-président.

BANQUE DE TUNISIE  
(*Le Temps*, 28 avril 1942)

L'assemblée générale, dans sa séance du 23 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1941.

Elle a décidé de distribuer un dividende brut de 40 francs par action.

---

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 318 :

Banque de Tunisie

Conseil d'administration : G. Despret, pdt hon. ; Ch. Dangelzer, pdt ; J. Wenger-Valentin, v.-pdt ; H. de Siéyès, H. de Tournemire.

Commissaires aux comptes : R. Jounot, A. Aubet, H. Grandam

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 347 :

Banque de Tunisie

Conseil d'administration : G. Despret, pdt hon. ; Ch. Dangelzer, pdt ; J. Wenger-Valentin, v.-pdt ; H. de Siéyès, H. de Tournemire, A. Nataf, Tahar Ben Ammar, Ph. du Boys, M. Crété, Mohamed Ben Otman, Mohamed Hadjoudj.

Commissaires aux comptes : R. Jounot, H. Grandam.

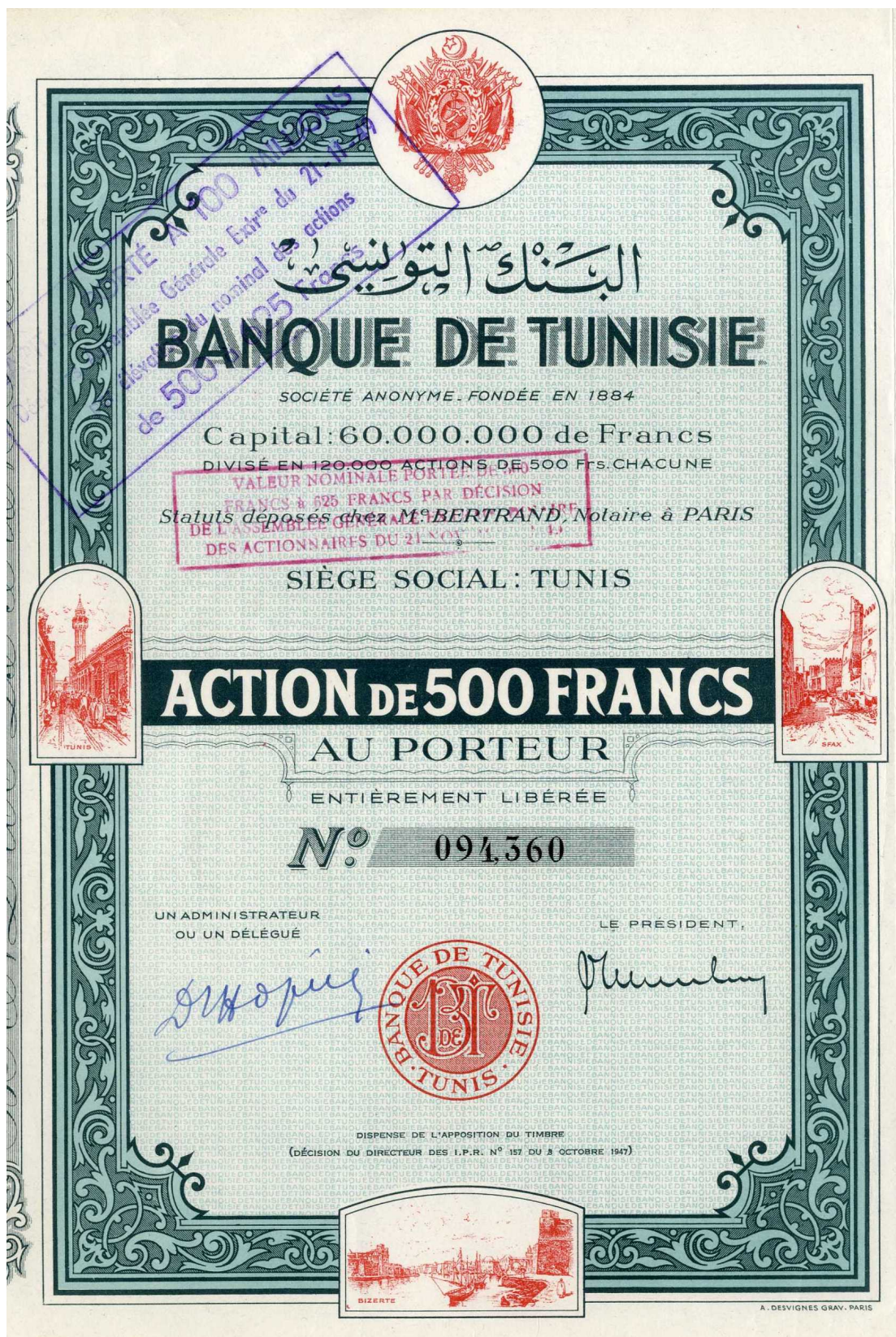
---

Fin 1948 : absorption Banque italo-française de crédit.

---



1949 (novembre) : CAPITAL PORTÉ DE 60 À 100 MF



Coll. Serge Volper



BANQUE DE TUNISIE  
Société anonyme fondée en 1884  
Capital : 60.000.000 de fr.  
divisé en 120.000 actions de 500 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 100 MILLIONS  
Décision Assemblée générale extr<sup>re</sup> du 21-11-49  
par élévation du nominal des actions  
de 500 à 625 francs.

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bertrand, notaire à Paris

Siège social : Tunis

ACTION DE 500 FRANCS  
AU PORTEUR  
entièrement libérée

VALEUR NOMINALE PORTÉE DE 500  
FRANCS À 625 FRANCS PAR DÉCISION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DES ACTIONNAIRES DU 21 NOVEMBRE 1949

Un administrateur ou un délégué : ?  
Le président : ?

DISPENSÉ DE L'APPOSITION DU TIMBRE  
(DÉCISION DU DIRECTEUR DES I.P.R. N° 157 du 3 OCTOBRE 1947)

A. Desvignes grav. Paris

AEC 1951-100 — Banque de Tunisie, 3, rue Es-Sadikia, TUNIS.  
Siège administratif : 17, boulevard Haussmann, Paris (9<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., fondée le 3 sept. 1884, 100 millions de fr. en 160.000 act. de 625 fr. — Dividendes : 1947, 40 fr. ; 1948, 50 fr.  
Objet. — Toutes opérations de banque.  
Succursales. — Tunisie : Sousse, Sfax, Bizerte, Bèjà, Mahdia, Kairouan, Souk-el-Kémis, Medjez-el-Bab, Ferryville, Monastir, Gafsa, Gabès, Ebba-Ksour, Nabeul, Zarzis, Le Kef, Grombalia, Mateur, Siliana.  
Conseil. — MM. Georges Despret [Bq transatl.], présid. hon. ; Ch. Dangelzer [CIC/Bq transatl.], présid. ; J. Wenger-Valentin [Bq transatl.], v.-présid. ; Albert Nataf, v.-présid. ; Tahar Ben Ammar, Philippe du Boys [Gaz et eaux de Tunis], Maxime Crété [grands domaines], Dr Mohamed Hadjoudj, Mohamed Ben Otman, Henry de Sieyès [Bq transatl.], Henri de Tournemire, admin.

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 347 :  
Banque de Tunisie  
Conseil d'administration : G. Despret, pdt hon. ; Ch. Dangelzer, pdt ; J. Wenger-Valentin et A. Nataf, v.-pdt ; H. de Siéyès, H. de Tournemire, Tahar Ben Ammar, Ph. du Boys, M. Crété, Mohamed Hadjoudj, Mohamed Ben Otman.  
Commissaires aux comptes : R. Jounot, M. Decazes.

---

## Banque de Tunisie [Desfossés 1956/206]

Dangelzer (*Charles-Valentin*)[Besançon, 1888-Paris, 1983][[fils de Charles D. et de Charlotte Glinez. Frère de Yvonne ép. Henri de Tournemire. Ép. Madeleine Schnepf. Dont Gérard D. et de Nicole (Mme Roland Varin-Bernier)], 113 (Bq Indochine), 138 (Bq transatlantique), 170 (v.-pdg CIC), 178 (Créd. indus. Normandie), 206 (pdt Bq de Tunisie), 207 (Bq comm. afr.), 208 (Bq comm. Maroc), 522 (Cie industrielle), 1519 (Tanneries France). .

Wenger-Valentin (Jean), 116 (pdg CIAL), 117 (pdt Créd. sarrois), 170 (CIC), 206 (v.-pdt Bq de Tunisie), 208 (v.-pdt Bq com. du Maroc), 434 (STEMI), 465 (HPLM), 689 (Pechelbronn), 852 (Forges d'Audincourt).

Nataf (Albert), 206 (v.-pdt Bq Tunisie), 1950 (Vignobles de Zayana).

Ménétrier (Robert)[1894-1970][ing. princ. génie Mme à Sidi-Abdallah, dir. (1927), puis adm.-dir. (1945) des Tramways de Tunis], 206 (Banque de Tunisie), 410 (v.-pdg adj. ex-Tramways de Tunis), 1316 (Énergie élect. Bizerte, depuis 1946)).

Tournemire (Henri de)[1877-1975][Fils de Franz. Oncle de Guillaume de T., héros de la guerre du Rif, chef des Compagnons de France sous Vichy. Ép. Yvonne Dangelzer, sœur de Charles], 206 (Banque de Tunisie).

Ben Ammar (Tahar), 206 (Bq Tunisie).

Boys (Ph. du), 206 (Bq Tunisie), 1345 (Gaz et eaux Tunis).

Crété (Maxime)(grd proprio), 206 (Bq de Tunisie).

Ben Otman (Mohamed), 206 (Bq de Tunisie).

Hadjoudj (Dr Mohamed), 206 (Bq de Tunisie).

Suchet (André), 138 (Bq transatlantique), 206 (secr. conseil Bq de Tunisie), 1849 (Sofrali).

Archambault de Montfort (A.), 206 (dg Bq de Tunisie).

Jounot (R.), 138 (comm. cptes Bq Transatl.), 206 (comm. cptes Bq Tunisie), 208 (comm. cptes Bq comm. du Maroc).

Decazes (Vte M.)[comm. cptes], 24, 25, 30, 34, 51, 54, 65, 68, 70, 84, 87, 89, 139, 170, 180, 185 (suppl.), 206 (Bq Tunisie), 208 (Bq comm. Maroc), 937, 986, 1282, 1715 (adm. Soie artificielle de Tubize).

CAPITAL SOCIAL : 250 millions en 50.000 actions de 5.000 fr. A l'origine, 8 millions, dont 4 millions versés; le solde a été libéré en 1928 par virement de 4 millions de réserves. Porté en 1929 à 16 millions; en 1940 à 20 millions par la distribution d'une action gratuite pour quatre anciennes ; en décembre 1941 à 30 millions par l'émission de 20.000 actions à 115 fr. Porté en 1947 à 60 millions par création de 40.000 actions de 500 fr. attribuées gratuitement (2 nouv. pour 3 anc.) et par l'émission à 525 fr. de 20.000 actions de 500 fr. (1 nouv. pour 3). Porté en 1948 à 62 millions par la création de 4.000 actions nouvelles attribuées aux porteurs d'actions Banque italo-française de Crédit, puis en 1949 à 80 millions, par émission, à 525 fr. de 36.000 actions de 500 fr. (3 pour 10) et à 100 millions par élévation du nominal de 500 à 625 fr. Titres regroupés, puis capital porté en 1951 à 125 millions par création de 5.000 actions de 5.000 fr. réparties gratuitement (1 pour 4). Puis à 150 millions par émission à 5.250 fr. de 5.000 actions nouv. (1 pour 4).

Porté en 1953 à 250 millions par création de 10.000 actions réparties gratuitement et par émission de 10.000 actions de 5.000 fr.

| en milliers de fr. | Bénéfice nets | Dividende total |
|--------------------|---------------|-----------------|
| 1941               | 3.296         | 1.801           |
| 1942               | 3.908         | 2.541           |
| 1943               | 2.704         | 2.520           |
| 1944               | 2.777         | 2.528           |
| 1945               | 3.807         | 2.630           |
| 1946               | 4.924         | 2.742           |

|      |        |        |
|------|--------|--------|
| 1947 | 7.778  | 5.239  |
| 1948 | 9.804  | 6.631  |
| 1949 | 17.368 | 11.150 |
| 1950 | 25.417 | 15.198 |
| 1951 | 31.623 | 21.454 |
| 1952 | 35.121 | 22.086 |
| 1953 | 45.811 | 35.602 |
| 1954 | 49.018 | 37.157 |

*Who's who, 1967 :*

DANGELZER Charles. Président de banque. Né à Besançon, le 15.8.1888 [† Paris 8<sup>e</sup>, 9 juillet 1983]. F. : de Charles et de Charlotte Glinez. M. : le 9.7.1917, avec Madeleine Schnepf. Enf. : Gérard et Nicole [ép. Roland Varin-Barnier]. Carr. : actuel. v.-prés. Crédit industr. et com., pres. Soc. nancéienne de Crédit indus., prés. Banque transatlantique et [Banque de Tunisie](#), prés. d'hon. Crédit industr. de Normandie, adm. Banque d'Indochine, Banque comm. du Maroc, Tanneries de Fr., Soc. belge de banque, dir. gén. Union de banques régionales pour le crédit industr. Décor. : com. O. nat. Légion d'hon. A. priv. : 36, av. George-V, 75 Paris 8 ; prof. : 4, pl. André-Maginot, 54 Nancy France.

*Who's who, 1979 :*

VONDERWEIDT (Marc), banquier. Né le 20 oct. 1921 à Strasbourg (Bas-Rhin). Fils de Paul Vonderweidt, médecin pédiatre, et de M<sup>me</sup>, née Marguerite Kohler. Mar. le 30 mars 1951 à M<sup>lle</sup> Micheline Coupin (3 enf. : Catherine [M<sup>me</sup> Dominique Gutherz], Béatrice, Laurent). Études : Lycées de Mulhouse, de Belfort et de Tours. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : [directeur à la Banque de Tunisie \(1950-1958\)](#), puis successivement directeur (1959), directeur général adjoint (1968), directeur général (1971), puis administrateur-directeur général (depuis 1974) du Crédit industriel de Normandie, membre des Lloyds de Rouen. Sports : chasse, tennis. Membre du Rotary-Club de Rouen et du Golf-Club de Rouen. Adr : prof., 15, place de la Pucelle 76000 Rouen ; privée, rue Frémont, 76130 Mont-Saint-Aignan.

---